

# A quand un Nuremberg pour juger les membres du Conseil constitutionnel ?

écrit par Christine Tasin | 22 janvier 2022



*J'ai découvert après avoir enregistré ma video un article du Figaro sur le même sujet tout à fait remarquable.*

*Je vous en mets la copie intégrale, lisez-le, c'est passionnant.*

**FIGAROVIX/TRIBUNE** – Le Conseil constitutionnel a validé l'entrée en vigueur du passe vaccinal dès le lundi 24 janvier prochain. Après deux ans de mesures coercitives, l'essayiste Mathieu Slama désespère de voir un jour les blessures infligées à notre modèle démocratique cicatriser.

*Consultant et analyste politique, Mathieu Slama collabore à plusieurs médias. Il a publié le 20 janvier 2021, Adieu la liberté, aux éditions Presse de la Cité.*

---

La décision du Conseil constitutionnel sur la mise en place du passe vaccinal est tombée. Et sans surprise, elle valide à la fois le passe et la loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire, malgré quelques réserves d'interprétation qui sont de l'ordre de l'anecdotique. Le Conseil évoque, dans un langage tout en précaution, que le texte « opère une conciliation équilibrée entre les exigences constitutionnelles ».

Que dire qui n'ait pas encore été dit depuis deux ans ? Comment exprimer une indignation face à une décision qui, une fois encore, constitue une trahison totale de tout ce pour quoi le Conseil constitutionnel a été institué ?

**En validant le passe vaccinal, les « sages » du Conseil constitutionnel valident un changement de modèle politique. Et se font les complices d'une déroute démocratique qui n'a aucun équivalent dans notre histoire récente.**

Ce nouveau modèle politique dans lequel nous entrons enterre la société de liberté telle que nous l'héritons de la Révolution française. Une société dans laquelle la liberté est le principe supérieur à tous les autres, une société des droits, une société où la Constitution – et ses gardiens – protège les citoyens de l'arbitraire du pouvoir, une société où la citoyenneté est une et indivisible. Ce que nous abandonnons dans cette crise, c'est l'immense héritage de la République et toute la tradition libérale qui en découle, c'est également cette idée simple, belle, que le pouvoir est au service des citoyens, et non leur souverain.

Le nouveau régime dans lequel nous entrons est un régime autoritaire, un régime dans lequel les devoirs précèdent les droits (de l'aveu même du chef de l'État !), dans lequel la morale remplace le droit, où l'ordre est la condition de la liberté, où la citoyenneté se mérite. Un régime qui trie les bons des mauvais citoyens, qui institue un ordre moral qui se substitue au cadre légal, un régime qui instaure une nouvelle méthode de gouvernement, celle du chantage à la liberté. Le pass vaccinal n'est en effet rien d'autre que du chantage, un outil de discipline qui confisque notre liberté pour nous la redonner à la seule condition de notre bon comportement. «Nous vous autorisons à être libres !», nous dit crânement le pouvoir au mépris de notre Déclaration des droits de l'homme et des citoyens qui institue la liberté comme un droit inaliénable et imprescriptible... Comment le Conseil constitutionnel a-t-il pu valider une telle aberration démocratique ?

À tous ceux qui rétorquent « *il n'y a pas d'alternatives* », comment expliquent-ils, alors, que de nombreux pays dans le monde n'aient eu recours ni à l'obligation, ni au passe ? Comment expliquent-ils que de nombreux juristes parmi les plus brillants considèrent le passe comme anticonstitutionnel, que même au sein du milieu scientifique, des voix sérieuses s'élèvent pour recommander une autre politique sanitaire ? Et

savent-ils que dans une République, la fin ne justifie pas tous les moyens et que l'efficacité éventuelle du passe n'est en rien un argument recevable au regard de la blessure qu'il inflige à notre modèle démocratique ?

*En soutenant toutes les mesures liberticides prises depuis deux ans, nous citoyens français, encourageant le pouvoir dans sa fuite en avant autoritaire et sa politique du bouc-émissaire vis-à-vis de la minorité des non-vaccinés, nous avons ouvert la voie à notre propre servitude.*

*Mathieu Slama*

***Les juges constitutionnels ne sont pas les seuls responsables de ce désastre, bien-sûr.***

*Il y a les nombreux scientifiques et médecins qui arpentent depuis deux ans les plateaux télé pour recommander les mesures les plus autoritaires et les plus liberticides, alors même qu'ils n'ont absolument aucune légitimité pour cela.*

*Il y a nos gouvernants, bien-sûr, qui ont inventé des outils politiques délirants, qui ont imposé aux Français les mesures parmi les plus liberticides au monde, qui ont tourné le dos au courage et qui ont cédé sur absolument tout. Des gouvernants-managers dont beaucoup n'ont aucune culture démocratique et républicaine, qui ne connaissent rien de notre histoire, des sans-culottes, des soldats de l'An II, des insurgés de la Commune, de Clémenceau, Jaurès, Blum, de tous ceux qui ont bâti notre société libérale et démocratique, qui prennent des décisions au regard de courbes, de chiffres, de graphiques... et qui, par la force des choses, n'ont aucune idée du mal qu'ils infligent à notre démocratie !*

*Mais il y a un troisième responsable, et c'est nous, citoyens français. En soutenant toutes les mesures liberticides prises depuis deux ans, en encourageant le pouvoir dans sa fuite en*

*avant autoritaire et sa politique du bouc-émissaire vis-à-vis de la minorité des non-vaccinés, nous avons ouvert la voie à notre propre servitude. Une opinion plus réfractaire aurait sans aucun doute fait réfléchir le pouvoir à deux fois dans sa stratégie jusqu'au-boutiste, et agi comme le seul vrai contre-pouvoir qui nous restait dans cette crise.*

**Ce que nous sacrifions dans cette crise, nous le retrouverons peut-être, mais nous ne reviendrons pas en arrière. Ce qui a été inventé restera, les nouveaux outils de servitude seront rangés dans la « boîte à outils » (selon l'expression d'une députée de la majorité) et les blessures infligées à notre modèle démocratique ne cicatriseront pas. Et nous renonçons, comme l'a récemment expliqué la philosophe Barbara Stiegler, « à la liberté au sens où l'entendent les Lumières, fondée sur la capacité de raisonner par soi-même que l'on doit prêter à tous les citoyens majeurs (ou en voie de l'être), quels que soient leur croyance ou leur niveau d'éducation. Tous les sujets appelés à consentir doivent être considérés par principe, et que cela nous plaise ou non, comme des sujets rationnels, aptes à délibérer ensemble et de manière contradictoire de la vérité et de la chose commune (res publica), sans qu'aucun tuteur de l'humanité ne puisse édicter à leur place le bien commun. »**

<https://www.lefigaro.fr/vox/societe/en-validant-le-passe-vaccinal-le-conseil-constitutionnel-enterine-un-changement-de-modele-politique-20220121>